



quels droits sont ces droits?

Par **tetkreyol**, le **07/11/2008 à 23:33**

mon frère a été mis en maison d'arrêt pour une vieille affaire(qui remonte à 2ans)lundi dernier. Malheureusement pour lui il ya 2 ans, il ne s'était pas présenté au procès et avait refusé un avocat croyant qu'il s'agissait d'une histoire qui serait classé sans suite . Il a donc été écroué a 2mois de prison ferme pour vol et dégradation. l'a où cette décision me semble absurde c'est que la victime(un militaire) a donné une version qui fut contredit par mon frère mais 2ans plus tard il é revenu sur sa déposition et aparement sa version avait de beaucoup changé 2 ans après les faits.

En plus de cela , du coup mon frère a été mis en maison d'arrêt et il n'a pas d'avocat!!je pense que dans l'affaire son handicap est son casier judiciaire qui n'est pas vierge mais c'est la première fois qu'une plainte pour vol et dégradation est faite, il n'est donc pas récidiviste.Je pense que l'affaire a été jugé bien vite du fait que la victime était un militaire et que mon frère est noir et avait déjà un casier judiciaire. Mais le comble est que les gendarmes venus l'arrêter lui ont laissé le week end et lui ont permi de se rendre par lui-même au comissariat le lundi, ce qu'il a fait.Qu'est-il donc possible de faire?est-il possible de faire quelque chose immédiatement pour le libéré au plus vite au lieu qu'il purge sa peine jusu'au 13 décembre?qu'elle droit à t'il? merci de la rapidité que vous manifesteré pour répondre.